

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS:

La Compagnie de Publications des Marchands Détailliers du Canada, Limitée,

80 rue St-Denis - MONTREAL.

Téléphone Bell Est 1185-1186.

ABONNEMENT; Montréal et Banlieue, \$2.50 }
Canada et Etats-Unis, 2.00 } PAR AN.
Union Postale, - Frs. 20.00 }

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.

Représentant spécial pour la province d'Ontario: J. S. Robertson Co., 152 rue Bay, Toronto.

A moins d'avis contraire par écrit adressé directement à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration, l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT" Montréal.

MONTREAL, 21 JUILLET 1911

La Fermeture de Bonne Heure

A la dernière séance du Conseil de Ville de Montréal a eu lieu la première lecture d'un projet de règlement amendant le Règlement de la Fermeture de Bonne Heure.

Ce projet de règlement est présenté au Conseil par M. l'éch. Bastien. Sur proposition de M. l'éch. U. H. Dandurand, le conseil a décidé de renvoyer l'étude de ces amendements à la Commission de Législation, avec prière de faire rapport à la prochaine assemblée.

La commission de législation, en vue de se renseigner et de permettre aux intéressés d'exprimer leur opinion sur le sujet, a invité le public à assister à son assemblée de mercredi dernier, le 19, à 2 hrs p.m. Cette commission de législation est composée de l'éch. L. A. Lapointe, l'éch. L. A. Lavallée, l'éch. A. N. Brodeur, l'éch. U. H. Dandurand et l'éch. Narcisse Lapointe.

Plus de 250 membres de la Succursale de Montréal de l'Association des Marchands Détailliers du Canada, Inc., étaient présents, et les présidents des différentes sections ont exprimé leurs vues à la commission, entre autres, MM. J. O. Gareau, Président de la Section des Marchands de Nouveautés, J. D. Boileau, Président de la Section des Epiciers, J. G. Watson, ex-Président de la Section des Marchands de Chaussures, A. Laniel, ex-Président de la Succursale de Montréal, E. Deguire, Président des Marchands-Tailleurs et Ad. Fortier, Directeur de la Chambre de Commerce.

Ces messieurs ont exprimé l'opinion que la fermeture de bonne heure des magasins a pour effet de centraliser le commerce dans les grands magasins à départements; qu'en faisant disparaître les magasins des faubourgs, l'effet est aussi de diminuer la valeur de la propriété, et qu'en diminuant les heures de travail, l'on augmente en proportion les dépenses de la distribution de la marchandise; en fin de compte, le pu-

blic acheteur est tenu d'en payer la différence; que les employés dans les magasins n'accomplissent pas un travail aussi épuisant que les membres des différents corps de métier, et que les marchands eux-mêmes ne tiennent pas leurs magasins ouverts par plaisir, mais simplement pour répondre aux exigences du public; que le commerce du soir est considérable, ce qui démontre que le public apprécie la liberté de pouvoir faire ses achats là où il le désire et à l'heure qui lui convient.

Il est aussi démontré que l'intérêt des bons commis est d'aider au succès des magasins des faubourgs; que les magasins individuels paient des salaires plus élevés à leurs commis que les grands magasins à départements, et que dans ceux-là le commis apprend le commerce et à connaître la marchandise, tandis que dans ceux-ci la grande majorité des commis n'accomplissent qu'une tâche manuelle automatique, et n'ont pas l'avantage de connaître le prix de la marchandise, ni d'arriver à juger de sa valeur, la marchandise leur est remise marquée pour être vendue à tel prix, c'est là toute l'expérience qu'ils peuvent acquérir.

Un nombre d'exemples ont été soumis, particulièrement celui de Toronto où la fermeture de bonne heure a ruiné le commerce de détail et l'a concentré entre les mains de deux ou trois marchands. Cette concentration du commerce avait également ruiné la valeur de la propriété dans les faubourgs, et les commis eux-mêmes ont été si maltraités par ces grands magasins, qu'ils ont été les premiers à demander l'abolition de la fermeture de bonne heure.

Depuis environ huit ans que la fermeture de bonne heure est abolie à Toronto, les magasins des faubourgs ont pu de nouveau s'établir et ils sont aujourd'hui de plus en plus prospères. Leur nombre augmente très rapidement et le public



Tanglefoot,

le Papier à Mouches Originel.
Depuis 25 ans le Modèle-Type de
Qualité. Tous les autres papiers
à mouches sont des imitations.